

**Programme détaillé pratique à la conduite B, Apprentissage Anticipé de la Conduite (AAC),
Conduite Supervisée (CS).**

La formation pratique :

Cette formation concerne la conduite d'un véhicule dans toutes les conditions de circulation et sur les risques liés à la route, à son partage avec les autres usagers quels qu'ils soient. A la gestion des pressions exercées sur le conducteur par ses pairs, la famille, le travail, la maladie.

L'élève conducteur est formé sur quatre compétences à savoir :

- Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul.
- Appréhender la route et circuler dans des conditions normales.
- Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers.
- Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

Pour chaque compétence générale, nous avons des sous compétences, des objectifs à atteindre, en restant sur la même trame du pourquoi et comment obtenir cette aptitude, les risques dans le déplacement du véhicule, des autres (motorisés ou non), les influences sur soi de l'entourage, de son mode de vie, les pressions extérieures et la possibilité de faire sa propre évaluation pour chaque sous compétence et compétence générale.

Les enjeux de la formation sont d'apporter les connaissances nécessaires, le savoir-faire et le savoir être pour mener à bien les quatre compétences requises et ainsi atteindre le niveau permettant d'être autonome dans la tâche de la conduite en respectant les consignes liées au code de la route et de la sécurité routière.

L'élève participe à sa formation en utilisant les outils pédagogiques tels que le livret d'apprentissage et le guide pratique. Des exercices sont mis en place afin d'aider l'apprenti dans l'acquisition des compétences puis mis en situation réelle dans l'esprit d'une pédagogie positive et constructive. Le formé est libre de s'exprimer, de donner ses impressions et ses sentiments face aux exercices et situations ; ceci donnant la possibilité au formateur d'ajuster le contenu en fonction de son formé et non en faisant une généralité.

A l'issue de la fin de formation, l'apprenti aura vu les différentes situations de circulation, normale, dense, urbaine, routière et autoroutière. Il saura comprendre les raisons, les risques et les conséquences sur sa propre conduite et celle des autres. Ainsi, ensemble, nous déciderons du passage des épreuves en tenant compte des obligations de chacun pour la formation du permis de conduire traditionnel.

Concernant l'AAC et la CS, un rendez-vous préalable de deux heures minimums avec la présence

obligatoire d'un accompagnateur devra être suivi permettant d'effectuer un bilan sur les compétences requises pour prétendre à la conduite en toute sécurité avec l'accompagnateur en dehors d'un véhicule aménagé.

Si le bilan est satisfait, l'apprenti part en conduite supervisée sans obligation de suivre un rendez-vous pédagogique. Contrairement, à la conduite accompagnée, nous lui expliquons le travail à exécuter tels que :

- Inscrire les kilomètres, la durée, les trajets, quotidiens, réguliers, exceptionnels, les ressentis.
- Les manœuvres.

Six mois après la date du rendez-vous préalable avec un accompagnateur et si les mille kilomètres ont été faits, un premier rendez-vous pédagogique sera organisé. Celui-ci portera sur une heure de pratique permettant de voir les compétences du formé, les points négatifs et positifs afin de rester dans le cadre d'une conduite respectueuse du code de la route, des autres et de la sécurité routière. Ces points seront à travailler entre le premier rendez-vous et le deuxième. Puis deux heures en salle portant sur les thèmes comme l'alcool, les stupéfiants, la vitesse, la fatigue, la vigilance, les assurances et l'analyse des accidents. Ces thèmes sont répartis entre les deux rendez-vous pédagogiques obligatoires. Puisqu'un deuxième rendez-vous pédagogique aura lieu soit après les trois mille kilomètres, soit après un an minimum de conduite accompagnée, dont l'organisation est une heure de pratique durant laquelle nous faisons le bilan des compétences acquises de l'apprenti et la correction nécessaire par rapport à la conduite respectueuse du code de la route, des autres usages motorisés ou non, de la sécurité routière. Puis du rendez-vous en salle. Nous avons mis en place pour le premier rendez-vous pédagogique, les thèmes suivants : alcool, stupéfiant, vitesse, fatigue et vigilance. Pour le deuxième, nous traitons l'assurance et l'analyse des accidents.

Que ce soit pour le permis traditionnel, conduite accompagnée ou supervisée, pour une bonne compréhension du déroulement du permis de conduire, nous mettons le candidat en situation proche de la réalité avant de se retrouver en examen réel.

Avantages de l'AAC:

L'expérience acquise au cours de l'apprentissage est sans nul doute l'avantage majeur de cette formation.

L'épreuve du permis de conduire :

A partir de 18 ans pour le permis B traditionnel, 17 ans pour l'AAC, s'ils ont eu l'épreuve théorique général et suivi la formation initiale, ils peuvent se présenter à l'examen pratique du permis de conduire.

L'épreuve se déroule sur 32 minutes, dans diverses situations de conduite, en agglomération, sur route, autoroute, à allure soutenue. Il sera demandé un arrêt de précision et une manœuvre en marche arrière ; des vérifications sous forme de trois questions orales concernant les accessoires ou le moteur, les premiers secours ou le signal d'alerte et d'information des populations. Pour être reçu, il

faut au minimum 20 points sur 31 et ne pas avoir une faute éliminatoire.

Le résultat sera visible sur le site « Résultat au permis de conduire » sous 48 heures ou 72 heures voire par voie postale si le site ne fonctionne pas.

En cas d'échec, il faut tirer le bénéfice de ce dernier afin de travailler les points nécessaires pour le prochain passage à cette épreuve. Le délai étant de 7 jours.

Suite à l'échec, il est possible pour ceux en formation traditionnelle, en suivant un rendez-vous préalable avec la présence obligatoire d'un accompagnateur, de partir en conduite supervisée en attendant une autre date d'examen au permis de conduire.

En cas de réussite, un CEPC sera fourni par e-mail ou courrier valable 4 mois pour conduire et présenter aux forces de l'ordre.

Une demande d'un permis probatoire, avec un capital de 6 points, sera faite sur le service ANTS via internet. Sachant que pour une conduite accompagnée, l'apprenti récupère 3 points sur 2 ans. Pour une conduite supervisée et une formation traditionnelle, il récupère 2 points sur 3 ans.

CONDUITE ACCOMPAGNEE (AAC)

Avant de débiter votre formation, une évaluation de départ prévue par la réglementation est réalisée.

Objectif :

Le principe est simple, permettre à un jeune et ses accompagnateurs de partager ensemble l'apprentissage de la conduite automobile.

Dés 15 ans, l'élève va pouvoir se préparer aux épreuves du code de la route, et de la conduite. Lorsque son niveau de conduite lui permet d'être autonome, il peut alors évoluer aux côtés de ses accompagnateurs.

Pendant un minimum d'un an il aura à parcourir 3000km, dans les situations les plus variées et validera cette formation par le biais de deux rendez vous pédagogiques (un à 100km et un à 3000km). A partir de 17 ans il pourra ainsi passer l'épreuve du permis sachant qu'il ne pourra conduire que lors de ses 18 ans.

Depuis le 1^{er} Avril 2004, tous les candidats reçus à l'examen ont un permis probatoire pendant 3 ans avec l'AAC cette période probatoire passe à 2 ans.

Avantages :

L'expérience acquise au cours de l'apprentissage est sans nul doute l'avantage majeur de cette formation.

La conduite accompagnée, permet de bénéficier d'une période probatoire à 2 ans, et de baisser le montant de la prime « jeunes conducteurs » sur le contrat d'assurance.

Qui peut être l'accompagnateur ?:

Toute personne possédant un permis depuis au moins 5 ans sans interruption, à condition d'avoir été préalablement déclarée auprès de son assurance.